

[SPÉCIAL FORMATEURS ET FORMATRICES]



S'informer pour résister

Les questions de formation revêtent, en cette année si singulière, une actualité brûlante tant du point de vue des conséquences sur la charge de travail des formateurs et formatrices que sur les orientations sous-jacentes. Dans le numéro précédent*, nous évoquons la mise en place des constellations avec l'ambivalence du « guide plan français » qui contient aussi bien de quoi « mettre au pas » les formateur-trices du 1er degré, avec un niveau d'encadrement de leur travail jamais atteint, que la possibilité de renforcement de la professionnalité enseignante à la condition que les constellations restent à la main des enseignant-es. S'informer est dans cette situation essentiel pour résister : c'est ce que nous disent les remontées de terrain à ce sujet.

Ce numéro approfondit l'analyse des enjeux actuels de la formation, avec les réformes de la formation initiale et du CAFIPEMF, mais aussi avec les pistes tracées par le « Grenelle ». Même si on attend les conclusions politiques de ce simulacre de concertation, se dessine plus clairement la direction que ce ministère veut faire prendre à la formation : un outil de management des PE, à l'ère de la destruction du paritarisme.

Il y a nécessité à ce que formatrices et formateurs analysent collectivement le rôle que ce ministère veut leur faire jouer : car c'est en travaillant à la restauration du sens de leur action, qu'elles et ils préserveront le métier d'enseignant-e, et finalement le rôle donné à l'école.

*Voir SNUinfo n° 136 nov 2020



DOSSIER

Le métier de formateur et formatrice dans la tourmente
p.3 à 6

SOMMAIRE

- 2** Éducation prioritaire : une remise en cause globale
Dans le Val d'Oise les CPC passent à l'acte !
Pas de prime informatique pour les CPC, le SNUipp-FSU intervient
- 3** Le métier dans la tourmente
- 4** Pris dans les affres du Grenelle
- 5** Vers un CAFIPEMF des savoirs fondamentaux
Deux questions à Frédéric Grimaud :
« Renforcer la professionnalité des formateurs »
- 6** Grande interview : Nathalie Mons : « Une formation au milieu du gué »
- 7** Formation initiale : quelles évolutions ?
Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles (PPPE)
- 8** La maternelle attaquée
Webinaire maternelle
Tribune dans Libération : « Défendons la maternelle »
EPS : Le rôle de l'école n'est pas seulement de faire bouger, mais d'apprendre !

Education prioritaire : une remise en cause globale

Sans aucun bilan préalable le ministère décide de changer de paradigme ce qui annoncerait une possible délabellisation des REP à l'horizon 2022 et l'expérimentation de Contrats Locaux d'Accompagnement dans trois académies, Aix-Marseille, Lille et Nantes, proposant de « donner plus » à certaines écoles sans critères nationaux. Si la fin du label REP était entérinée, ces contrats pourraient être demandés par n'importe quels écoles ou établissements, les mettant ainsi en concurrence pour des moyens supplémentaires.

Dès ce printemps 2021 est également lancée l'expérimentation de Territoires Educatifs Ruraux (TER) à Amiens, Nancy-Metz et en Normandie. Le modèle de ces TER étant celui des « cités éducatives », qui doivent permettre le « pilotage partagé » entre Education nationale et collectivités territoriales, souhaité par le rapport Azéma-Mathiot.

Si les établissements ruraux ont besoin d'un traitement de leur problématique d'éloignement, le chercheur Jean-Yves Rochex explique que l'attention portée non plus à la question sociale, mais à la « diversité des territoires », permet de renoncer sans le dire à la lutte contre les inégalités : « Plus de question sociale donc, plus d'objectif de mixité sociale et de démocratisation, tout est affaire de fluidité et de modernisation, de facilitation des initiatives et des entreprises individuelles ».

Contractualisation des moyens pour la majorité des écoles, cités éducatives ou TER avec pilotage partagé pour d'autres. Ces orientations représentent une transformation en profondeur du fonctionnement de l'ensemble de l'Education nationale.

Dans le Val d'Oise, les CPC passent à l'acte !

Dans le Val d'Oise, une audience sur les conditions de travail des formateurs-trices du 1er degré a lieu chaque année auprès de la DASEN, avec le SNUipp-FSU. Au moment du dédoublement des CP, 14 postes ont ainsi pu être créés.

Cette année, un « point de rupture » a très vite été atteint. Lors des audiences précédentes, les CPC avaient listé les tâches qui leur incombent et informé de toutes les difficultés. Sans grand effet. Cette fois-ci, le collectif a décidé d'être plus concret, car la pression subie est « préjudiciable à leur santé, tant physique que mentale ».

Les formateurs et formatrices se sont présenté-es devant la DASEN avec des priorités définies pour pouvoir effectuer correctement leur travail. Ils et elles ont pris appui sur la circulaire de 2015 pour défendre un tri entre dossiers prioritaires et non prioritaires. Un groupe de travail a été mis en place par l'IENA pour travailler sur la fiche de poste des CPC, selon les spécificités : EPS, TICE, ASH, CPD ... Des formateurs-trices y participeront pour examiner en particulier ce qui ne correspond pas à la circulaire de 2015.

Souffrance, colère, découragement, épuisement, insatisfaction au travail, perte de sens ... c'est clairement par l'action collective que la situation peut évoluer !

Pas de prime informatique pour les CPC : le SNUipp-FSU intervient !

Formateurs et formatrices ont un statut de PE mais ne bénéficient pas des mesures concernant les enseignant-es. Pourtant l'accès à un poste de CPC ou CPD entraîne de façon quasi systématique une perte de salaire, sans revalorisation indiciaire pour redonner de l'attractivité aux postes ni versement des primes REP/ REP+, ISAE, ASA. Ecarté-es également des primes COVID alors que leurs missions ont été fortement recentrées sur le suivi des écoles et des collègues en mai et juin, ils et elles ne percevront pas la prime d'équipement informatique dont l'arrêté et le décret sont parus au JO du 5 décembre, après leur présentation en comité technique ministériel le 27 novembre. Cette absence de prime constitue une injustice supplémentaire pour les CPC mais également pour d'autres personnels. Le SNUipp-FSU interpelle le ministre sur cette question.

Le métier dans la tourmente



Concernant la formation, il y a une cohérence forte entre les réformes en cours de la formation initiale et du CAFIPEMF, et les pistes tracées par le « Grenelle ». Même si les décisions politiques ne sont pas encore prises. Cette cohérence, c'est de faire de la

formation le levier central du management des PE et de la gestion de leur carrière. Sans attendre les décisions politiques qui suivront les ateliers du « Grenelle », le SNUipp-FSU fait le point sur la situation. Car c'est en partageant l'analyse des transformations en cours que formateurs-trices et PE peuvent préserver le sens de leur travail.

Avec la surcharge de travail et le décrochage salarial c'est une perte de sens importante que subissent les formatrices et formateurs du 1er degré. Il faut bien sûr lister ce qui dans leur travail ne relève pas de la formation. Face à cette bureaucratisation du métier, des collectifs de CPC et CPD décident de prioriser leurs tâches en conservant d'abord et avant tout ce qui relève de leur cœur de métier. Mais des modifications majeures sont en cours à plusieurs niveaux, qui vont encore impacter ce métier déjà fragilisé.

La réforme de la formation initiale va s'appliquer dès la rentrée 2021 : avec un concours déplacé en M2 et un accompagnement des étudiants par des MAT, la place des PEMF dans le parcours des futur-es enseignant-es sera impactée. Différents aspects de cette réforme réorientent le métier d'enseignant-e vers une conception plus proche d'une fonction d'exécution (voir p7).

A propos du nouveau CAFIPEMF, le SNUipp-FSU est intervenu à chaque étape de la concertation relative aux nouveaux textes, mais leur esprit général demeure avec une centration sur les apprentissages dits fondamentaux, un éloignement du rapport à la recherche et un glissement de la fonction autour de l'acte de formation individuel, au détriment des dynamiques collectives dont les équipes ont pourtant besoin (voir p5).

Ensuite, les synthèses des ateliers du « Grenelle » sont inquiétantes. Si les arbitrages définitifs du ministre ne sont pas encore rendus, on trouve par exemple dans l'atelier « Écoute et proximité » la proposition de « confier aux CPC la possibilité d'assurer une gestion des ressources humaines (GRH) de proximité auprès des professeurs des écoles » (voir p4).

Enfin, le Centre national d'étude des systèmes scolaires (Cnesco), en partenariat avec France Éducation Inter-

national et Réseau Canopé, a organisé une conférence de comparaisons internationales sur la formation continue et le développement professionnel des personnels d'éducation en novembre 2020. Un entretien avec Nathalie Mons, sa présidente, évoque cette manifestation et lui donne une occasion de faire le point et d'avancer des propositions (voir p6).

Analyser cet ensemble de réformes et d'annonces autour de la formation et du métier de formateur-trice est important car c'est en partageant une vision claire de la politique éducative poursuivie que la profession peut empêcher certaines dérives préjudiciables au métier et donc aux élèves.

Le SNUipp-FSU appelle les formateurs-trices à prendre connaissance de toutes les transformations engagées par l'actuel ministère, et à se réunir dans tous les départements.

Le métier de formateur pris dans les affres du Grenelle

Annoncé pour pallier la baisse des pensions qu'auraient eu à vivre les enseignant-es dans le cadre de la réforme des retraites, le Grenelle de l'Éducation a été officiellement lancé en cette rentrée scolaire. La synthèse des différents ateliers a été publiée fin janvier. Si nous ne connaissons toujours pas les incidences concrètes de ce chantier sur l'école, Jean-Michel Blanquer n'ayant au moment de la publication de l'article toujours pas rendu ses arbitrages, on peut noter la place prise par la formation des enseignant-es dans les échanges. Et ce n'est pas rassurant...



La lecture de la synthèse du Grenelle est en effet inquiétante : dans l'atelier « Écoute et proximité », il est proposé de « confier aux CPC la possibilité d'assurer une GRH de proximité auprès des professeurs des écoles (repérage des potentiels, animation des équipes, suivi des expérimentations ou des innovations pédagogiques selon une démarche collégiale en lien avec les IEN, aide face aux difficultés professionnelles...) ».

Cela résonne avec les propos du ministre dans son intervention conclusive au colloque « Quels professeurs pour le 21^{ème} siècle » organisé par le Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale. Il indique être ouvert à l'idée que la formation continue puisse constituer un levier de « valorisation » financière de l'engagement, imposé ou volontaire, des personnels dans des dispositifs de formation, qu'ils soient formels ou informels.

Le conseil scientifique de l'Éducation Nationale, va encore plus loin. Il propose de faire de l'engagement dans des dispositifs de formation l'outil de mesure de la gestion des carrières en prônant par exemple les open badges, qui servent à « reconnaître et valoriser les apprentissages informels acquis dans le milieu professionnel ou dans un cadre privé ». Il émet l'hypothèse que l'acquisition de certaines compétences professionnelles serait un préalable au fait d'accéder aux classes de CP et CE1. Il travaille par ailleurs à une refonte du référentiel de compétences des métiers de l'éducation, énonçant plusieurs niveaux de maîtrise dont un niveau expert ouvrant la possibilité d'être prescripteur de pratiques, ce qui pourrait dessiner les contours d'une nouvelle hiérarchie intermédiaire.

Les éléments rapportés ici ne sont que des pistes. Nous sommes toujours dans l'attente des arbitrages du ministre. Mais si Jean-Michel Blanquer reprenait une part conséquente des recommandations issues du Grenelle, il ferait de l'engagement dans la formation continue un nouvel outil pour gérer les carrières enseignantes, où les formateurs et formatrices auraient des fonctions de gestion des ressources humaines bien éloignées de ce qui fait le cœur de leur métier aujourd'hui. Et le service public d'éducation risque fortement d'en pâtir.

Le chiffre :

Un engagement en formation sous contrôle

52 % des enseignant-es du premier degré se voit imposer totalement le contenu des 18 heures annuelles obligatoires

5 % des enseignant-es du premier degré déclarent choisir la totalité du contenu des 18 heures

Source : Cnesco

Vers un CAFIPEMF des savoirs fondamentaux

Contre toute attente, le ministère a initié cette année une modification du CAFIPEMF. L'intervention du SNUipp-FSU a permis d'en infléchir certains aspects tant sur la composition du jury que sur le poids de l'EN dans l'inscription, limité à une attestation de visite, ou sur l'usage du numérique, finalement borné par une écriture tenant compte du contexte d'exercice. On peut aussi considérer positivement l'inscription dans le texte de 5 semaines de formation pour préparer la certification. Néanmoins, l'esprit général qui a présidé à la réforme reste intact et augure d'une transformation inquiétante du métier.

Le nouveau CAFIPEMF, resserré sur un an, fait la part-belle aux savoirs dits « fondamentaux », français et mathématiques. Les deux épreuves, l'une en classe, l'autre en situation d'observation d'un-e PE doivent concerner ces disciplines. La possibilité de spécialisation, élargie à l'ensemble des disciplines scolaires, est renvoyée trois ans après, avec une épreuve supplémentaire optionnelle.

Le mémoire est abandonné, signant ainsi un éloignement du rapport à la recherche. De fait, c'est la dimension réflexive du métier qui s'en trouve impactée, dans la droite ligne de la volonté du ministre d'imposer des « bonnes pratiques » élaborées par des « groupes d'experts » au lieu d'affirmer et défendre la professionnalité enseignante.

L'animation de session collective de formation dans le cadre de l'épreuve de mise en situation est abandonnée. Seule la visite d'un-e PE stagiaire ou titulaire est possible témoignant de la volonté d'uniformisation des épreuves autour de l'acte de formation individuelle.

Au cours des discussions sur les textes, le ministère a reconnu avoir comme objectif la centration de l'activité des formateurs-trices autour des fondements de la politique éducative de Jean-Michel Blanquer, dont le primat sur les apprentissages fondamentaux. Si l'on ajoute à cela l'éloignement d'avec la recherche et l'accent mis sur l'individualisation, le métier de formateur et formatrice du premier degré risque de subir une réorientation profonde, l'éloignant de la préoccupation de l'enseignement d'une culture commune pour toutes et tous et du renforcement de la qualité professionnelle des enseignant-es de terrain, qui sont pourtant les vecteurs essentiels de la lutte contre les inégalités scolaires.

Deux questions à
Frédéric Grimaud



© MILLERAND/NAJA

Professeur des écoles dans les Bouches du Rhône
et chercheur rattaché à l'équipe
Ergonomie de l'activité des professionnels de l'éducation
(ERGAPE), de l'Université de Provence.

Renforcer la professionnalité des formateurs

Quelles orientations se dessinent pour les formatrices et formateurs ?

De sérieuses modifications, que l'actuel ministre entend accélérer, sont à l'œuvre dans l'éducation nationale. On assiste à un virage vers une école centrée sur les fondamentaux, dont les parcours sont individualisés, et pilotée par un système d'évaluations « scientifiquement » validées. Pour partie, ces modifications vont à l'encontre de l'histoire du métier enseignant et des valeurs qu'il véhicule. Pour les imposer, le gouvernement doit alors exercer diverses contraintes sur le travail des enseignants et pour ce faire il crée des cadres intermédiaires, proches du milieu de travail et garants des « bonnes pratiques » à insuffler au cœur du métier. Les formateurs, s'ils n'y prennent pas garde, se retrouvent dans le rôle de DRH de proximité mis au service d'un projet visant à réorganiser le travail des enseignants à partir de prescriptions descendantes. Plusieurs indices montrent que cette mécanique est enclenchée : la mise sous la coupe des DASEN, la nomination des directeurs d'INSPE par le ministre, le compagnonnage, la centration de la formation sur le français et les mathématiques ... Si cette « caporalisation » des formateurs peut s'avérer efficace pour modifier les pratiques sur le terrain dans le sens souhaité par le ministre et son parterre de scientifiques, cela génère de la souffrance pour les professeurs des écoles tout autant que pour les formateurs qui perdent eux aussi le sens historique de leur métier.

Comment faire pour continuer à « bien travailler » ?

Prendre conscience des logiques managériales à l'œuvre est un premier pas nécessaire dans la résistance à de nouvelles formes d'organisation du travail qui ne s'inscrivent pas dans la culture et l'histoire du métier de formateur. Un métier d'avantage enclin à former des enseignants capables d'une analyse critique de leurs pratiques plutôt que de leur faire la promotion d'un petit livre orange conçu en dehors de leur situation de travail. Pour rendre le métier de formateur plus robuste, ressource pour « bien travailler », il y a alors nécessité de renforcer la professionnalité de ces derniers en leur permettant de définir collectivement leur tâche et la manière de la réaliser.



Nathalie Mons,

responsable du Centre national d'étude des systèmes scolaires (Cnam-Cnesco) a accepté de nous en expliquer les raisons et d'avancer des propositions pour améliorer la formation continue.

Alors que le rôle essentiel de la formation continue ne fait plus débat, le Cnesco pointe une nouvelle fois les faiblesses de la formation dans un rapport publié en janvier.

Quel bilan le Cnesco a-t-il pu établir sur la formation ?

Nous constatons une dynamique en marche depuis quelques années. Nous sommes au milieu du gué. La formation continue des personnes est bien présente désormais dans le système scolaire français mais c'est dorénavant sa qualité qui révèle certaines faiblesses. Parents pauvres des politiques scolaires pendant des décennies, la formation continue, principalement des enseignants, s'est invitée à l'agenda politique depuis le milieu des années 2010, avec par exemple la réforme de l'éducation prioritaire de 2015, le plan de formation aux mathématiques de 2014, amplifié en 2018, le plan français de 2020. Après plusieurs décennies de léthargie, la machine de la formation continue s'est remise en marche dans un paquebot qui compte plus d'un million de personnels, près de 1,2 millions d'agents exactement dont 895 700 enseignants. Les défis sont à la taille de l'ampleur de la tâche et de l'assouplissement durant des décennies de la machine. La reconstruction ne pourra se faire que dans la durée. Cette nouvelle dynamique de la formation continue accompagne davantage l'enseignement primaire que secondaire. Dans le 1er degré, 71% d'entre eux ont participé à des actions en présentiel au cours des douze derniers mois ayant précédé l'enquête Talis 2018 et dans le second degré ce pourcentage est de 50%. Quant aux cadres, les personnels d'inspection nous apparaissent comme

Une formation au milieu du gué



Les enseignants français restent dans l'OCDE les plus demandeurs de formation sur des thématiques sensibles comme par exemple l'intégration des élèves à besoin éducatif particulier ou l'évaluation.



les grands privilégiés de la formation continue. 97% d'entre eux en bénéficient dans le 1er degré, 76% dans le second degré.

Quelles lacunes pointez-vous ?

A ce stade, si l'on peut saluer l'effort quantitatif fait, nos analyses nous montrent que les résultats attendus ne sont pas toujours au rendez-vous. Par exemple, 38% des professeurs des écoles considèrent que leur participation à des actions de formation n'a pas eu d'impact positif sur leurs pratiques. En Suède ils sont 19% et 9% seulement en Angleterre. Le sentiment d'efficacité est faible. A cela s'ajoute le sentiment de ne pas être suffisamment outillés pour faire réussir tous les élèves. Il faut noter que les enseignants français restent dans l'OCDE les plus demandeurs de formation sur des thématiques sensibles comme par exemple l'intégration des élèves à besoin éducatif particulier ou l'évaluation.

Quelles sont les freins à la mise en œuvre d'une formation efficace ?

Un champ riche de recherche a désormais mis en évidence les caractéristiques des formations qui les rendent efficaces. En tout premier lieu, les formations doivent répondre aux besoins des enseignants. Or, la formation continue en France procède encore trop souvent de manière descendante. Seuls 53% des enseignants du 1er degré et 36% du second déclarent discuter de leurs besoins de formation avec leurs personnels d'encadrement. Le choix des formations est trop souvent imposé, ce qui génère peu d'intérêt. Le manque d'adhésion ne permet pas

d'entrer dans des nouveaux apprentissages qui obligent à sortir de la zone de confort, à s'essayer à de nouvelles pratiques. Au regard des résultats de la recherche, les formations apparaissent également comme trop courtes pour permettre les allers et retours entre nouvelles compétences et mises en œuvre et s'inscrivent trop souvent dans des collectifs apprenants. Enfin ces actions ne sont pas suffisamment valorisées dans la carrière. Cette mise en œuvre entraîne chez les enseignants une recherche d'offre de formation extérieure à l'éducation nationale auprès de mouvements pédagogiques, d'associations ou de syndicats.

Quelles sont les préconisations du rapport ?

Des efforts qualitatifs doivent être faits. Nous savons que les formations fécondes sont celles qui répondent aux besoins des enseignants et sont ancrées dans la durée. Elles doivent s'appuyer sur la recherche, mobiliser le collectif et bénéficier de formateurs de qualité. Il conviendrait de développer des communautés d'apprentissage pour éviter l'isolement et proposer une offre en lien avec les besoins. Il faudrait également soutenir la formation continue en abondant les moyens humains mais aussi les outils. Le lien entre la recherche et les professionnels du terrain devrait se concrétiser par un accord-cadre entre les deux ministères. Face aux nouveaux défis du métier les personnels les moins aguerris, les néo-titulaires, les plus fragiles mais aussi les contractuels doivent pouvoir être accompagnés par des tuteurs ou des mentors. Enfin l'engagement doit se traduire par une valorisation.

Formation initiale : quelles évolutions

Prévue par la loi Blanquer, la réforme de la formation initiale se met en place. Les contenus de cette réforme semblent indiquer qu'il s'agit là encore d'une occasion d'économiser des moyens, de centrer les contenus sur les fondamentaux maths et français et d'utiliser davantage le recours aux personnels contractuels.

Malgré la crise sanitaire, Jean-Michel Blanquer a poursuivi, voire accéléré la réforme de la formation des enseignant-es dans laquelle se dessine clairement un centrage sur les « fondamentaux », un accès au métier plus difficile et un recours aux contrats accru.

Le contenu de la formation initiale des PE sera concentré à plus de 55% sur les maths et le français. Cet appauvrissement conséquent de la formation initiale révèle une vision très étriquée de la professionnalité enseignante et met à mal la pluridisciplinarité du métier.

Les concours se dérouleront en fin de M2 à compter de l'année scolaire 2021-2022. Il faudra financer une année d'étude supplémentaire pour accéder au concours. Il sera difficile pour de nombreux étudiant-es de pouvoir financer 5 années d'études, sans garantie d'être recruté-es. Ce nouveau dispositif ne pourra pas permettre de lutter contre le manque d'attractivité du métier.

D'autre part, l'année de M2, va encore être alourdie : à la responsabilité de classe et la validation du master et du mémoire, vont s'ajouter la préparation et la passation du concours.

Le projet d'arrêté de master MEEF institue des « contrats d'alternance ». Des étudiant-es contractuel-les seront en responsabilité de classe à raison d'un tiers-temps hebdomadaire,



pendant douze semaines, à partir du milieu de M1.

Depuis la rentrée 2019, dans certaines académies, des étudiant-es entrant en L2, se voient proposer des contrats d'assistant-es d'éducation (AED) de 3 ans, pour une rémunération allant de 700€ en L2 à 980€ en M1. Une façon non déguisée et à coût réduit de pallier les difficultés de recrutement et de remplacement, qui va créer de la précarité et entraver leur formation. En effet, avec 8 h par semaine en classe au moins, réparties sur trois demi-journées, ce dispositif amputera les horaires universitaires. Quelle sera l'articulation entre ce travail et les emplois du temps universitaires ?

Le SNUipp-FSU dénonce le recours à une main-d'œuvre bon marché, revendique des enseignant-es recruté-es et formé-es et porte, un projet ambitieux de formation initiale à la hauteur des exigences du métier. Cette formation doit être adossée à la recherche, pluridisciplinaire, rémunérée et alterner des périodes d'observations et de stage en classe.

Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles (PPPE)

Ce nouveau parcours de licence, pluridisciplinaire mais resserré sur le français et les maths, proposé aux fu-

tur-es bachelier-es se destinant à l'enseignement a été imposé par le MEN sans que les organisations syndicales n'aient eu voix au chapitre.

Instauré à la fois en lycée et en université, il serait diplômant et concernerait des promotions de 30 à 40 étudiant-es dans 23 académies.

Pour la FSU, le PPPE porte une vision peu ambitieuse de la formation des PE. Il présente un vrai risque d'éloignement avec la formation universitaire, une forme de désuniversitarisation et de décrochage avec le 2nd degré. Aucune mention n'est faite des INSPE. Les enseignements seraient dispensés par des enseignants du second degré sur le modèle des classes préparatoires dans plusieurs disciplines comme le français, les mathématiques ou bien encore philosophie morale ou politique ... : Aucune garantie concrète n'est donnée pour répondre à la « volonté d'ouverture sociale » affichée. Des modules de pré-professionnalisation existent déjà, alors pourquoi mettre en place un autre parcours ?

La maternelle attaquée

A la demande du ministre, le conseil supérieur des programmes (CSP), composé de proches du ministère et de quelques scientifiques triés sur le volet a publié une note. Ses propositions tirent un trait sur le tous et toutes capables du programme 2015 et annoncent une école maternelle primarisée dont le principal objectif serait la réussite des élèves aux évaluations de CP. Aucune concertation avec les acteurs et actrices de l'école, un comité de rédaction réduit et partial, des travaux de la recherche méprisés et un recentrage sur les fondamentaux français, maths. Une enquête en petite section et des évaluations en grande section sont prévues. Les PE seront invité-es à suivre des protocoles, les tests de CP servant de guides. Pour justifier ce tournant, le ministre s'appuie sur le projet de scolarité obligatoire à trois ans. Le SNUipp-FSU décrypte ces intentions ministérielles à la fois auprès de la profession mais aussi de l'opinion publique en s'associant avec les partenaires de l'école et autres syndicats. L'école maternelle, largement plébiscitée par les familles doit être défendue. La riposte est engagée et doit se poursuivre avec tous ceux et toutes celles qui font vivre l'école maternelle au quotidien. Le SNUipp-FSU, force de propositions, continue de rencontrer la profession afin de construire un rapport de force pour s'opposer à cette casse. Car plus qu'une rupture c'est un retour en arrière que la communauté scolaire ne peut accepter.

Evènements Webinaire maternelle

Pour aider à comprendre comment la maternelle est attaquée dans ses fondements dans la note du CSP et entrevoir des pistes de « riposte », le SNUipp-FSU a organisé un webinaire spécial maternelle le mardi 19 janvier 2021. Plus de 1 400 collègues l'ont suivi en direct. Remise en cause des fondements et de la spécificité de l'école première au profit d'une primarisation et de la préparation aux évaluations standardisées de CP, individualisation qui primerait sur l'apprendre ensemble, interactions entre pairs minorées, apprentissages réduits à des procédures mécaniques et répétitives visant l'acquisition des savoirs « fondamentaux », les questions ont été nombreuses et l'éclairage de Véronique Boiron et Joël Briand précieux.

Visible sur snuipp.fr; mots clés « maternelle » « riposte »

Tribune dans Libération : « Défendons la maternelle »

La publication de cette note du CSP a également réactivé le collectif du forum de la maternelle qui s'est réuni pour organiser une riposte. Le SNUipp-FSU, le SE-UNSA,

le SGEN-CFDT, l'AGEEM, le GFEN, l'ICEM pédagogie Freinet, les Ceméa, la ligue de l'enseignement, le SNU-TER-FSU, la FCPE et bien d'autres encore ont publié ensemble dans Libération le 2 février une tribune afin d'alerter l'opinion publique sur les projets de réorientation de l'école maternelle prévus par la rue de Grenelle. Ils y dénoncent la réorientation profonde du programme de la maternelle qui cantonnerait les enseignements à un « bachotage » pour préparer les tests en CP.

Visible sur snuipp.fr; mots clés « défendons » « maternelle »

Le rôle de l'école n'est pas seulement de faire bouger, mais d'apprendre !

La 5ème édition de la semaine olympique et paralympique a été l'occasion pour le MEN de mettre l'accent sur la santé. Mais inciter les enseignant-es à faire « bouger 30 mn par jour » n'empêche pas le ministre de prendre des mesures en contradiction avec le développement de l'EPS !

La réforme de la formation initiale, prévue pour la rentrée prochaine, se traduit par une chute historique des horaires de formation en EPS. En imposant 55% de maths et de français dans les maquettes de master, en réservant 25% du temps de formation pour d'autres priorités, il ne reste en effet que 20% du temps pour toutes les autres disciplines de la polyvalence (histoire, géographie, SVT, LVE, EPS, éducation musicale, arts plastiques).

Apprendre à nager, à danser, à jouer collectif, à réfléchir sur son activité corporelle, à créer du commun dans un groupe classe, à construire des règles, ne s'improvise pas. Et la formation continue n'est pas mieux lotie : seuls les maths et le français sont programmés. Les conseillers pédagogiques en charge de l'EPS n'ont plus le temps d'accompagner les PE en EPS, ni d'organiser des rencontres sportives pour assurer le lien avec le sport scolaire. Pourtant, la Cour des comptes, dans son rapport sur « l'École et le sport », préconise de « rendre plus effectif l'enseignement de l'EPS à l'école primaire ». Et à tout cela, s'ajoute une proposition de loi sur le sport, présentée bientôt à l'Assemblée nationale et qui modifierait la conception et l'enseignement de l'EPS à l'école.

Deux RDV importants ont été proposés par le SNUipp-FSU et le SNEP-FSU :

- Un webinaire « L'EPS, c'est fondamental ! », le 17 mars. En accès sur Youtube.
- Un stage en visio « EPS en primaire : quels leviers pour la transformer ? », le 18 mars, destiné aux CPD, CPC, PEMF, formateurs INSPE, avec l'USEP, l'ANCP, le GFEN et l'AGEEM.

PLUS DE 54 000
ADHÉRENTES ET ADHÉRENTS



VOUS NOUS
SUIVEZ ?

adherer.snuipp.fr

1^{er} SYNDICAT DES ÉCOLES



► DIRECTEUR DE PUBLICATION : Jean-Pierre Clavere ► RÉDACTION : Adrien Martinez, Marie Rose Rodrigues Martins, Rachel Schneider. ► CONCEPTION GRAPHIQUE, RÉALISATION & IMPRESSION : L'IMPRIME Encore ► PRIX DU NUMÉRO : 0,80 €

SNUIPPINFOS

Publication nationale trimestrielle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
CPPAP 0924S05288 ISSN 0183-0244 | 128 boulevard Blanqui, 75013 Paris | 01 40 79 50 00 | snuipp@snuipp.fr